

GMR obligatoire pour toutes les marchandises, y compris les véhicules vides



- Votre véhicule est vide, cochez la case “empty”
- Si vous transportez des emballages réutilisables, cochez la case “the oral/by conduct”
- Utilisez la référence du tracteur quand vous entrez votre plaque d'immatriculation
- L'immatriculation doit correspondre au véhicule qui présente le GMR. Si non, modifiez le dans GVMS.
- Saisissez les bonnes références des déclarations correspondant à votre transport:

Import

- TAD = MRN (18 characters) and/or
- Import declaration: MRN via CDS or ERN via CHIEF (ERN 9 numbers + 1 letter + ending by the date DDDMMAAA) or
- Entry in Declarants Record (EIDR) = EORI number for Customs Simplified Procedure or
- ATA Carnet or TIR Carnet = Carnet Number

Export

- TAD = MRN + Exit Summary (EXS) Declaration Unique Consignment Reference (DUCR) and/or
- Export declaration via CHIEF or CDS = DUCR (DUCR 26 characters with a dash -) or
- ATA Carnet = Carnet Number or
- TIR Carnet = Carnet Number + EXS DUCR

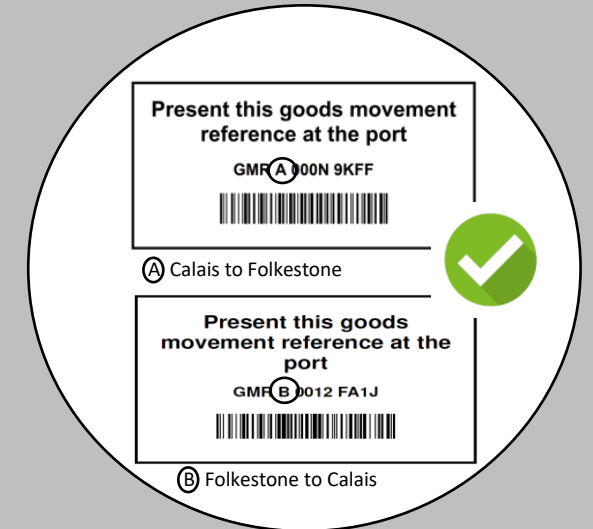
- Utilisez le code Dual - Dover/Eurotunnel - (DEU code) pour les déclarations Exports de GB vers EU
- Assurez vous que le code RRS01 (case 44) est inclus dans votre déclaration import ou export
- Assurez vous que toutes les sections dans GVMS soient complétées afin de valider le GMR



- Ne pas utiliser la référence de la remorque quand vous entrez votre plaque d'immatriculation
- Ne pas mettre les références de déclarations EU Export (EAD) ou Import (MRN) dans le GMR
- Ne pas présenter un GMR déjà utilisé au check-in



Présentez un GMR valide aux Pit Stops



Pour plus de détails sur les types de déclarations à saisir dans le GMR, se référer à [Get a goods movement reference on GOV.UK](https://www.gov.uk/get-a-goods-movement-reference).

HMRC's Customs and International Trade (CIT) helpline disponible 7/7 jours:

Lundi à Vendredi de 8h à 22h

weekend de 8h à 16h

0044 0300 322 9434.